BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 760

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

428 251 276 RCS Vienne.
I.T.S..
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 580, Impasse Des Quatre Mollards, 38280 Janneyrias.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Les sociétés ont établi et signé le 25 mai 2023 un projet de fusion simplifiée (article L.236-11 du Code de Commerce) par voie d'absorption de la société ILHADE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 € dont le siège est 109 Traverse de Grande Église, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE immatriculée au RCS de LYON sous le n° 814 412 524. La société ILHADE ferait apport à la société I.T.S., société par actions simplifiée au capital de 8 000 €, dont le siège social est .ZA. BOIS SAINT PIERRE - 580, Impasse des Quatre Mollards 38280 JANNEYRIAS, immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 428 251 276, de son actif estimé à 234 590 € à charge pour la société I.T.S. d'acquitter son passif estimé à 197 361 € de sorte que l'actif net apporté s'élève à 37 228 €. La société CARMARI, société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est à 513 Chemin des Collières 01390 CIVRIEUX, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le n° 824 977 912, détenant la totalité des actions de la société ILHADE et de la société I.T.S., les apports ne donneront pas lieu à rémunération et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, l'opération étant réalisée entre sociétés sœurs. Traitement de l'opération dans les comptes de la société CARMARI : les fusions sans échange de titres du fait de la détention par une même entité de la totalité des titres de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports et de la Société Absorbée, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la Société Absorbée sont ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports. La valeur comptable brute des titres de la Société Absorbée est répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société Absorbante. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce le projet de fusion a été déposé : - Au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour la société ILHADE en date du 25 mai 2023 et - Au Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE pour la société I.T.S. en date du 25 mai 2023..